



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation
Traduction pré-opérationnelle et technique
du schéma d'interprétation de la Réserve naturelle régionale du Lac de Malaguet

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché à tranches passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation

Le contexte :

Le lac de Malaguet est une retenue d'eau créée au Moyen-Age, localisée sur les communes de Monlet, Félines et Sembadel en Haute-Loire. Le site de 54 ha a été classé comme Réserve naturelle régionale (RNR) en 2014, les principaux intérêts justifiant un tel classement sont les suivants :

- Une qualité paysagère remarquable,
- Des gazons amphibies et des herbiers aquatiques d'une grande rareté,
- Un complexe tourbeux incluant la plus importante accumulation de tourbe du plateau de La Chaise-Dieu.



Le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez est gestionnaire de la RNR depuis son classement.

Pour plus d'informations sur la RNR, consulter : <https://www.reservenaturellemalaguet.fr/>.

L'un des objectifs à long terme de la Réserve est son ancrage local pour une meilleure appropriation. Plusieurs actions de communication, de valorisation et d'aménagement sont donc inscrites dans son plan de gestion 2024-2033. La RNR est un site naturel fragile, l'objectif est d'accompagner le visiteur dans sa découverte tout en restant sobre et en respectant les lieux.

Depuis l'ouverture du sentier de découverte de la Réserve, des aménagements et une signalétique ont été installés à divers endroits. Cependant, la fréquentation annuelle de la Réserve est en hausse régulière et différentes problématiques apparaissent.

En 2024, un bureau d'étude a eu pour missions de :

- Faire un diagnostic du site naturel basé sur des observations et des entretiens ;
- Mettre en avant des pistes d'action à travers deux scénarii (parcours, thématiques, principes d'interprétation).

Les propositions ont été validées par le Parc en tant que gestionnaire de la RNR, et la Région, autorité de classement, puis présentées en comité consultatif de la réserve naturelle.

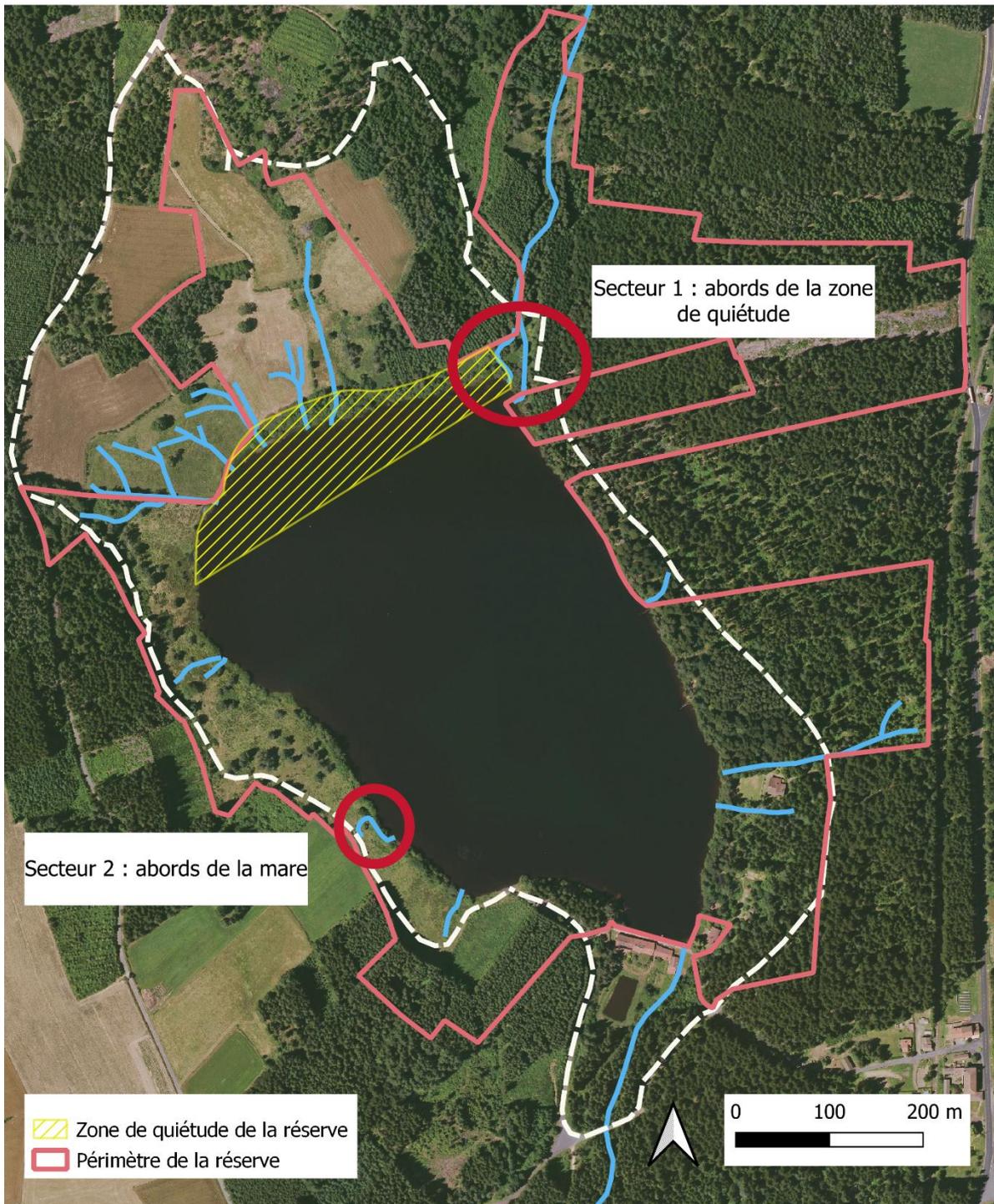
La mission :

La mission consiste à accompagner le syndicat mixte du Parc pour une traduction pré-opérationnelle de certaines propositions d'aménagement qui peuvent être réalisées sans que l'un des deux scénarii soit retenu, et fera l'objet de deux tranches distinctes :

Tranche ferme : Secteur 1 aménagement des abords de la zone de quiétude

Tranche optionnelle : Secteur 2 aménagement des abords de la mare

Le rapport du prestataire sera mis à disposition du bureau d'études retenu pour réaliser cette mission.



Tranche ferme : Secteur 1 : aménagement aux abords de la zone de quiétude (tranche ferme)

La zone de quiétude, située au nord du lac est interdite d'accès depuis la berge et depuis l'eau. C'est une zone de tranquillité pour la faune et la flore. Le bureau d'étude a mis en avant la nécessité de bloquer l'accès physiquement (avec une haie sèche ou autre) et d'améliorer la signalétique et l'interprétation (par un panneau ou un autre support). Des informations doivent être transmises au visiteur pour qu'il comprenne pourquoi l'accès est interdit, et pour que la réglementation soit respectée.

Dans un souci de ménagement de l'espace, il sera étudié la possibilité de faire comprendre et respecter l'interdiction sans forcément mettre un panneau, afin que l'aménagement induise un comportement adapté.

La parcelle concernée est privée, les propriétaires devront être inclus dans la réflexion. Le maintien des usages en place devra être garanti (entretien de la grille d'enclos piscicole notamment). Un effort particulier sera porté sur la concertation.

Le bureau d'étude produira un croquis/plan technique précis de l'aménagement envisagé et transmettra le BAT des éventuels supports graphiques envisagés (fichiers sources et fichiers pour l'imprimeur). Une liste précise du matériel nécessaire et des fournitures sera également transmise.

L'objectif est que la gestionnaire la réalisation des aménagements préconisés puisse être enclenchée grâce aux livrables fournis.



Figure 1: Photographies du secteur n°1



Figure 2: Photographie de la signalétique actuelle régulièrement mise à terre

Tranche optionnelle : Secteur 2 : aménagement des abords de la mare du sectional

Une petite mare a été aménagée dans le sectional afin de permettre l'abreuvement des chevaux, au niveau d'une résurgence. Le sentier de découverte de la réserve passe entre le bas d'un talus et cette mare ; il est assez étroit à cet endroit. Le secteur est très humide et le sentier est donc régulièrement impraticable une bonne partie de l'année. L'aménagement proposé devra permettre de conserver la fonctionnalité des zones humides. Un inventaire des amphibiens est prévu en 2025 et donnera quelques préconisations naturalistes pour que l'aménagement respecte la biodiversité présente.

La parcelle concernée est publique, aussi la commune de Monlet devra être incluse dans la réflexion. Le maintien des usages en place devra être garanti (pâturage notamment). Un effort particulier sera porté sur la concertation.

Le prestataire fournira les croquis/plans précis et techniques des aménagements proposés. Une liste précise du matériel nécessaire et des fournitures sera également transmise. L'objectif est que le gestionnaire la réalisation des aménagements préconisés puisse être enclenchée grâce aux livrables fournis.



Figure 3 : Photographie du secteur N°2

Remarques générales pour la tranche ferme et la tranche optionnelle :

- L'ensemble des propositions devra respecter les grands principes d'interprétation suivis jusqu'à aujourd'hui (esprit naturel, sobriété, matériaux naturels) ainsi que la charte graphique régionale pour les réserves naturelles.
- Les propositions devront, au moins en partie, être réalisables par un chantier d'insertion ou lors de chantiers participatifs ou scolaires. La technicité ne devra donc pas être trop importante.



Livrables attendus :

La mission est divisée en deux tranches.

Pour chaque tranche, le prestataire produira des plans détaillés des aménagements permettant leur réalisation technique ainsi que la liste du matériel et des matériaux nécessaires. Pour ce qui est des supports graphiques, le prestataire produira des bons à tirer respectant la charte graphique en vigueur (Réserves naturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes). Les maquettes et fichiers numériques modifiables devront être transmis au Parc et compatibles avec le logiciel graphique InDesign.

Pour chaque tranche, le prestataire produira aussi un **rapport de bilan** de la mission qui comportera :

- Rappel du contexte de la mission ;
- Les propositions d'aménagement et de signalétique produits (visuels et localisation) ;
- Un résumé de la mission d'une page maximum.

Pour chaque tranche, un rapport intermédiaire sera transmis de façon dématérialisée au Parc pour une relecture. Après prise en compte des remarques et des demandes de modification, le rapport final sera envoyé au Parc. Les **logos des financeurs** (cf. annexe 1) devront être présents sur le rapport.

La tranche optionnelle, si elle est engagée, fera l'objet d'une notification spécifique.

Importance de la concertation dans la mission :

Plusieurs échanges auront lieu entre le Parc et le prestataire pour chaque tranche, avec à minima :

- Une réunion au démarrage de la mission pour prévoir le calendrier général ainsi que les étapes à respecter ;
- Une réunion sur site ;
- Une réunion à mi-parcours d'échange sur les premières propositions, en présence des parties prenantes ;
- Deux à trois allers-retours pour une prise en compte des demandes de modification du Parc sur les rendus.

Planning prévisionnel :

Tranche ferme : démarrage de la mission en mai 2025, réunion à mi-parcours en septembre 2025 et rendus définitifs et validés par le Parc pour le 28 novembre 2025.

Tranche optionnelle : rendus définitifs et validés par le Parc pour le 28 novembre 2025.

Budget :

Le budget maximal disponible pour cette étude est **de 7 000€ TTC toutes tranches confondues.**

Durée du marché :

Le marché sera conclu jusqu'au 31/12/ 2025.



4- Acomptes

Pour la tranche ferme :

- Le montant correspondant à la tranche ferme sera versé après validation du rapport final et sur présentation d'une facture ;

Pour la tranche optionnelle :

- Le montant correspondant à la tranche optionnelle sera versé après validation du rapport final et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

5- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre, pour l'ensemble du marché, seront:

1. Compréhension des objectifs, valeur technique de l'offre et visuels (40%)
2. Prix (40%)
3. Délai de livraison ou d'exécution (20%).

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

6- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

7- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montant total de la tranche ferme du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :



Montant total de la tranche optionnelle du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

8- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **jeudi 24 avril 2025 à 12 H** (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :



DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif des moyens humains
- ✓ Une note technique sur les modalités d'exécution de l'étude
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis détaillé

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional
Livradois-Forez



Annexe 1 :

Logos à utiliser pour les rendus



Logo de la Réserve



Logo des financeurs



Logo du commanditaire de la mission